



LE SYSTÈME DE COTATION DE LA BANQUE DE FRANCE

LA COTATION : UNE ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT DÉDIÉE À LA RELATION BANQUE – ENTREPRISE

Une évaluation du risque de crédit :

- une appréciation portée sur la capacité d'une entreprise à **honorer ses engagements financiers à un horizon de un à trois ans**.
- composée d'une cote d'activité représentative du niveau d'activité de l'entreprise et d'une cote de crédit qui situe l'entreprise sur une échelle de risque à douze positions.

Cote d'activité	B 3++	Cote de crédit
Une entreprise dont le chiffre d'affaires HT est compris entre 150 et 750 M€		et dont la capacité à honorer ses engagements financiers est jugée « excellente » .

LA COTATION : UNE ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT DÉDIÉE À LA RELATION BANQUE – ENTREPRISE

Deux régimes de cotation distincts :



- Cotation à dire d'expert des GE, ETI et PME :
 - Concerne 300 000 entreprises (dont 5 000 groupes étudiés sur la base de leurs comptes consolidés).
 - entreprises avec un niveau d'activité \geq 750 KEUR et siège social en France
 - analyse sur la base de la documentation comptable
- Cotation par exception pour les TPE :
 - concerne les autres entreprises, dont la documentation comptable n'est pas collectée, soit près de 7 millions de SNF et entreprises individuelles
 - cotation reflétant les informations recueillies auprès des greffes et de la Centrale des Incidents de Paiement Effets, en dehors de toute analyse financière des comptes
 - en l'absence d'information défavorable, la cote de crédit 0 est attribuée par convention

→ Au total, 7,2 millions de sociétés non financières et entreprises individuelles reçoivent une cote Banque de France

LA COTATION : UNE ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT DÉDIÉE À LA RELATION BANQUE – ENTREPRISE

Un niveau d'activité en 12 positions :

Niveau d'activité		Chiffre d'affaires
A	GE / ETI	≥ 750 M€
B	ETI	≥ 150 M€ mais < 750 M€
C		≥ 50 M€ mais < 150 M€
D	PME	≥ 30 M€ mais < 50 M€
E		≥ 15 M€ mais < 30 M€
F		≥ 7,5 M€ mais < 15 M€
G		≥ 1,5 M€ mais < 7,5 M€
H	TPE	≥ 750 K€ mais < 1,5 M€
J		≥ 500 K€ mais < 750 K€
K		≥ 250 K€ mais < 500 K€
L		≥ 100 K€ mais < 250 K€
M		< 100 K€

2 niveaux spécifiques :

N : non significatif

X : trop ancien

LA COTATION : UNE ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT DÉDIÉE À LA RELATION BANQUE – ENTREPRISE

Une échelle d'appréciation en 12 positions:

Capacité de l'entreprise à honorer ses engagements		Taux plafond de défaut à un an	Taux de défaut observé en 2014
Excellente	3++	0,10 %	0,00 %
Très forte	3+		0,01 %
Forte	3		0,10 %
Assez forte	4+	0,40 %	0,22 %
Correcte	4	1,50 %	0,99 %
Assez faible	5+		2,75 %
Faible	5		5,80 %
Très faible	6		7,50 %
A surveiller	7		21,03 %
Menacée	8		26,19 %
Compromise	9		34,31 %
Entreprise en procédure judiciaire	P		100,00 %

LA COTATION : UNE ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT DÉDIÉE À LA RELATION BANQUE – ENTREPRISE

La répartition des cotes de crédit au 31 décembre 2017

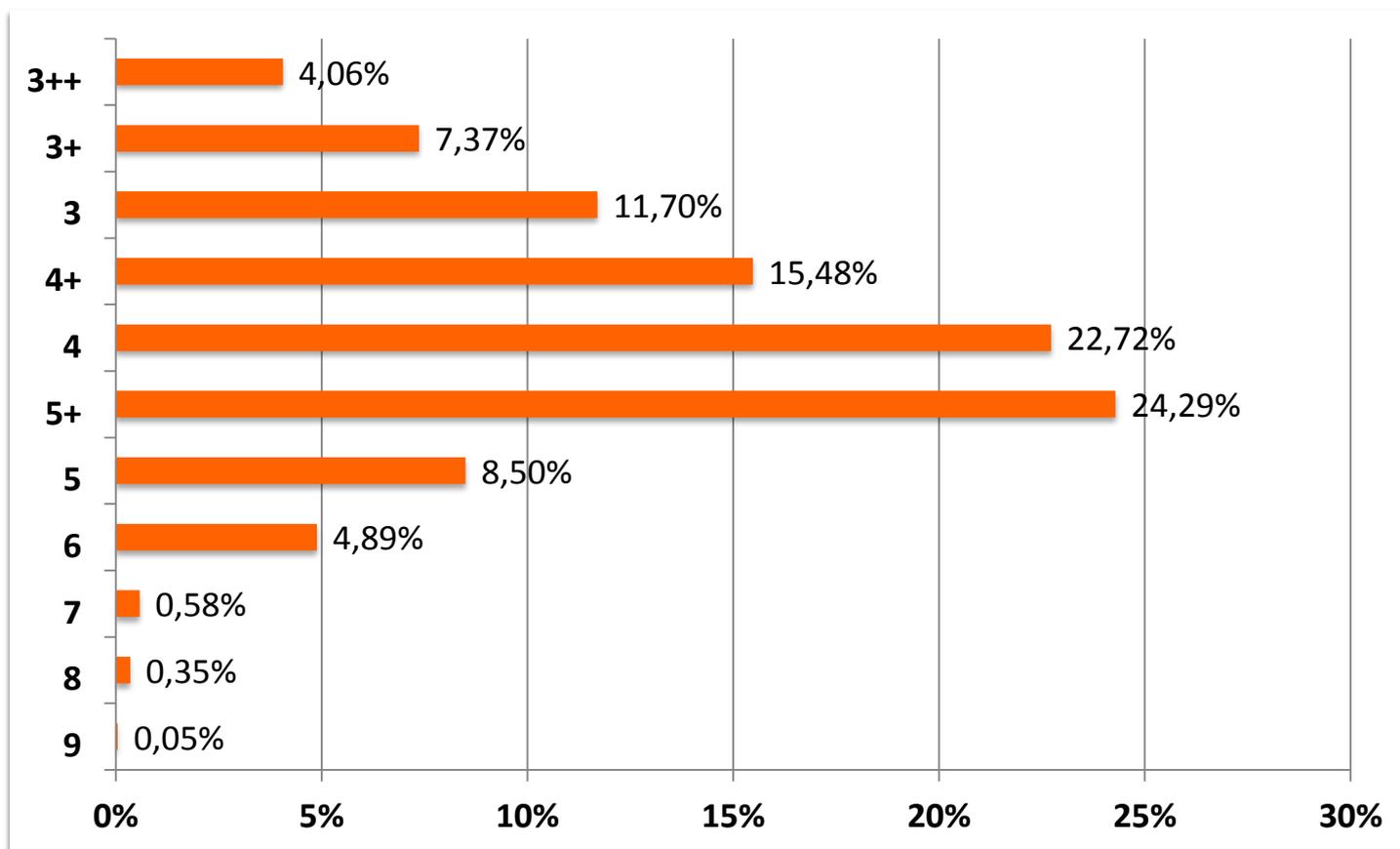
Nombre
d'entreprises

3++ à 4
160 400
entreprises
61,33%

10 624
19 273
30 609
40 481
59 413

63 530
22 238
12 800
1 504
910
134

261 516



LA COTATION : UNE ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT DÉDIÉE À LA RELATION BANQUE – ENTREPRISE

Caractère confidentiel de la cotation :

Confidentialité

- L'article L144-1 du Code monétaire et financier définit strictement les destinataires potentiels de la cotation qui sont pour l'essentiel :
 - les entreprises elles-mêmes s'agissant de leur propre cote,
 - les banques,
 - les assureurs crédit et assureurs caution, depuis la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010,
 - les plateformes de crowdfunding, depuis le 1er octobre 2014
 - les entreprises d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance depuis 2016,
- Chaque cotation fait systématiquement l'objet d'une communication au dirigeant de l'entreprise.
- Tout dirigeant d'entreprise qui en fait la demande peut obtenir des explications sur la cotation attribuée à son entreprise au cours d'un entretien personnalisé

LA COTATION : UNE ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT DÉDIÉE À LA RELATION BANQUE – ENTREPRISE

Cotation Banque de France et notation des agences : des modèles différents

- Un même objet : évaluer le risque que l'emprunteur soit défaillant au moment de remplir ses engagements financiers ...
- ... mais des caractéristiques qui diffèrent significativement :
 - l'activité de cotation ne concerne pas les produits financiers mais exclusivement la qualité du risque de crédit des entreprises ;
 - la cotation n'est pas publique, elle est exclusivement diffusée aux professions financières, dont les membres sont astreints à des obligations de confidentialité ;
 - le déclenchement du processus de cotation est le plus généralement de la seule initiative de la Banque de France ;
 - aucune rémunération n'est demandée aux entreprises analysées au titre de leur cotation, ce qui réduit considérablement les risques potentiels de conflits d'intérêts. La prestation est facturée aux entités abonnées qui consultent le fichier FIBEN géré par la Banque de France.

The logo for FIBEN, consisting of the word "FIBEN" in a bold, orange, sans-serif font, with a stylized orange arc above the letters.